

CONSEIL D'ETABLISSEMENT
N° 4 du 10 janvier 2021
Année scolaire : 2020 -2021

PV du Conseil d'établissement du 10.01.2021	
Début de séance	17h00
Levée de séance	18h07
Lieu	Visioconférence Zoom
Désignation du secrétaire de séance	Mme TAUVEL, assistante de direction du proviseur
Désignation du secrétaire adjoint	M. DAHMANE

Membres Présents	
M. François Cuilhé	Chef d'Etablissement – Président
M. Brice Pack	Proviseur Adjoint
M. Yann Gosselin	Directeur de l'Ecole Primaire
M. Morad Dahmane	Directeur administratif et financier
Mme Evy Yammine	Conseillère de Coopération d'action culturelle près l'Ambassade de France au Qatar
M. Emmanuel Pilard	Représentant élu des Personnels Enseignants et d'Education
M. Rachid Sarh Rouny	Représentant élu des Personnels Enseignants et d'Education
Mme Fouhja Mendonça	Représentante élue des Personnels Enseignants et d'Education (sup)
Mme Kanaan Marguerite	Représentante élue des Personnels Enseignants et d'Education
Mme Pakhomoff Valérie	Représentante élue des personnels A.T.S.S.
Mme Emmanuelle Hajjar	Représentante élue des Parents d'élèves
Mme Clément Hada	Représentante élue des Parents d'élèves
Mme Szul Charlotte	Représentante élue des Parents d'élèves
Mme Gabert Aurélie	Représentante élue des Parents d'élèves
Mme Boscherel Valérie	Déléguée permanente de Comité de Gestion
M. Omar Askar	Représentant du Comité de Gestion de l'Association des Parents d'élèves
M. Guillaume Salha	Conseiller Consulaire
Mme Menasria Lina	Vice-présidente du CVL
M. Titouan Nougé	Représentant élu des délégués des élèves – Collège
Mme Alissa Bouhriz	CPE
M. Mark Aoun	Représentant élu des délégués des élèves – Lycée
Membres Excusés	
M. Georges Saab	Conseiller Consulaire

Le secrétariat est assuré par Mme Tauvel (assistante du proviseur), le secrétariat adjoint est assuré par Monsieur Dahmane, Directeur Administratif et Financier.

1 / Présentation des nouvelles modalités d'enseignements

M. CUILHE fait un résumé des événements de la semaine passée. Le dimanche 3 janvier la proposition d'organisation du temps scolaire suite à la nouvelle circulaire a été présentée aux enseignants en Conseil Pédagogique. Le lendemain, lundi 4 janvier, celle-ci a été présentée en Conseil d'Etablissement puis soumise au vote. A l'issue du vote, le CE a émis un avis favorable à la mise en place de la proposition, tout en incluant certaines conditions : retravailler le nombre d'heure en présentiel (+3h) et en visio (+2h) ainsi que la mise en place d'un accompagnement du temps de travail en autonomie. Cela en accord avec le Comité de Gestion.

Dès le lendemain, une publication Facebook a été faite, afin de recruter des vacataires et les enseignants ont été sollicités pour dispenser plus d'heure en présentiel ou visio (payé en heure supplémentaire). Il y a eu beaucoup de retour de candidatures pour l'accompagnement du temps en autonomie.

Néanmoins cette proposition n'a pas eu le temps d'aboutir car il y a eu des plaintes, auprès du ministère de l'Education en France et au Qatar, une pétition a circulé sur les réseaux sociaux, M. l'Ambassadeur a été sollicité par des familles pour intervenir et le média francophone Oryx FM a été contacté pour diffuser le mécontentement de certains parents au sujet de la nouvelle organisation.

Mercredi 6 janvier M. CUILHE a rencontré M. l'Ambassadeur qui lui a dit que l'établissement devait changer son fonctionnement. De son côté l'AEFE a souhaité qu'un accord soit trouvé, en adéquation avec les attentes du pays hôte.

Le soir même, la direction a rencontré les enseignants afin de leur faire part de la situation et de la demande du poste diplomatique : la mise en place d'un système à 50% du temps en présentiel et 50% en distanciel en synchrone, par visio.

Par conséquent, à partir du dimanche 17 janvier, les élèves du secondaire auront cours en présentiel de la façon suivante : Groupe A en présentiel pendant que le groupe B est en visio à la maison en direct. Il y aura une alternance de 2 jours par semaine en présentiel puis 3 jours la semaine suivante, soit une moyenne de 2,5 jours de présentiel par semaine par élève.

M. PACK recompose les emplois du temps et a vérifié avec le service IT la bonne mise en œuvre de ce nouveau fonctionnement d'un point de vu matériel.

M. CUILHE ajoute qu'une communication sera faite aux familles en milieu de semaine pour donner les nouveaux EDT.

Au primaire :

Le passage à 50% permet d'avoir une alternance du temps de présence de 2 jours par semaine, puis 3 jours la semaine suivante. Cela a été mis en place dès aujourd'hui, dimanche 10 janvier.

M. GOSSELIN, rappel qu'en novembre lors du passage à 42%, la priorité avait été donnée aux classes de maternelles et CP. Avec la nouvelle circulaire, toutes les classes du CE1 au CM2 bénéficient de 2,5 jours de présence par semaine.

M. CUILHE répète que cela est donc une application stricte de la circulaire.

Questions des parents délégués au sujet de l'aide personnalisée et des récréations au secondaire.

Réponse de la direction : L'AP pour les 6èmes va être mise en place rapidement et les temps de récréations sont impossibles en terme de respect du protocole sanitaire.

Omar ASKAR intervient pour rappeler que le Comité de Gestion et la direction avaient bien travaillé sur la mise en place du système proposé en premier lieu avec les conditions posées lors du Conseil d'établissement du 4 janvier. Il est dommage que les familles n'aient pas eu de visibilité sur le dispositif qui aurait pu être mis en place.

Il ajoute qu'une fois le nouveau fonctionnement appliqué, il ne pourra pas y avoir de retour en arrière.

M. CUILHE approuve et ajoute qu'il y aura forcément du positif et du négatif quel que soit le dispositif mis en place. Comme réalisé précédemment, il y aura une nouvelle enquête de satisfaction auprès des familles.

M. SALHA dit qu'on ne peut pas encore juger le système imposé par le poste diplomatique et fait confiance à l'école pour sa bonne mise en place. Il demande ensuite ce qu'il se passera s'il y a une augmentation à 70%. Il ajoute qu'au regard de la situation financière de l'école, un des avantages pour l'établissement avec ce fonctionnement est qu'il n'y aura pas de dépenses supplémentaires pour des recrutements de vacataires ou des paiements d'heures supplémentaires. Enfin il demande si les moyens techniques sont adaptés ?

M. CUILHE, répond que le système mis en place au 17 janvier sera effectif jusqu'au passage à 100%. La bande passante va être augmentée afin de ne pas avoir de problème lorsqu'il a un grand nombre de visio au même moment. Le service IT et M. PACK ont fait des tests de son/vidéo et ont vérifié l'équipement de toutes les salles.

La camera sera orientée sur le tableau : il y a une bonne visibilité, la possibilité de partager l'écran ou encore d'utiliser *open board*.

L'équipe IT et des enseignants formateurs en interne sont sollicités pour former les enseignants volontaires sur *open board*.

Il n'y aura donc aucun souci technique s'engage M. CUILHE.

Question de M. PILARD : est-ce qu'il y aura une séparation des groupes actuellement à moins de 15 élèves ?

M. PACK répond qu'il y aura une division des petits groupes en deux, dans un souci d'équité.

M. PILARD répète que la circulaire ne peut pas convenir à l'ensemble des matières. Cette nouvelle disposition est vécue comme une obligation liée à des pressions extérieures. Au niveau pédagogique cela n'est pas viable.

Pour les TP : cela pose la question des modalités de passation des ECE, qui doivent se faire en présentiel. M. PACK répond que cela peut être amandé si nous remontons à l'AEFE que les élèves n'ont pas pu être préparés correctement à cause des règles en vigueur.

M. PILARD exprime son inquiétude concernant le fait d'être filmé pendant les visio et questionne la protection juridique en cas d'utilisation des images. Quelles sont les modalités pour protéger les enseignants en cas de pression de la part de parents sur la forme ou le contenu des cours.

M. CUILHE répond que le vademecum protège les enseignants, que l'utilisation des images est interdite par la loi et qu'il défendra les enseignants. Une charte des bonnes pratiques lors des visio sera jointe aux emplois du temps.

M. PILARD demande si des aménagements sont prévus pour les spécialités du cycle terminal ? Par exemple avoir deux groupes dans la même semaine.

M. PACK précise que toutes les spécialités doivent être traitées sur le même pied d'égalité.

Les parents délégués rebondissent sur le dédoublement des groupes qui sont déjà à moins de 15. Pourquoi n'est-il pas possible de les garder tel quel.

M. CUILHE répond que c'est une question d'égalité de traitement, et qu'il souhaite éviter de nouvelles plaintes ou recours de la part des parents.

Les parents délégués font un retour sur les familles qu'ils ont rencontré et qui ont également rencontré Comité de Gestion ce jour. Selon ces parents, ils n'ont pas été écoutés par la direction, c'est pourquoi ils ont pris d'autres mesures plus directs pour se faire entendre.

M. CUILHE réagit en faisant le constat qu'il n'y a pas de parents qui se présentent pour être représentant des parents, ni un grand nombre de votant lors des élections. Il ajoute qu'il n'est pas convenable de ne pas passer par les instances officielles pour s'exprimer. La direction écoute les parents qui ont été élus et non les groupes indépendants qui utilisent des moyens de pressions.

M. DAHMANE rappelle que le CE est tripartite et le vote démocratique. Quel que soit le sujet, une unanimité est difficile à obtenir et il y aura le plus souvent des désaccords. Ce n'est pas parce que la direction n'a pas été dans le sens des parents qu'ils n'ont pas été écouté.

Les représentants des parents font remonter que plusieurs parents constatent du décrochage scolaire. Jusqu'à lors les familles pensaient pouvoir faire confiance à l'organisation du lycée, de par sa réputation, mais se sont rendus compte que ce qui était fait ne leur convenait pas.

Les parents délégués demandent à ne pas diaboliser les parents qui s'inquiètent pour la scolarité de leurs enfants. Il est aussi demandé si les élèves pourront interagir avec l'enseignant lors des visio.

M. CUILHE répond que, quel que soit le fonctionnement mis en place il y aura des désaccords car nous sommes dans un contexte d'enseignement dégradé : concentration, interaction... Les élèves en visio pourront évidemment interagir avec leurs enseignants.

M. GOSSELIN revient sur le primaire et annonce qu'il y aura un conseil d'école mi-janvier pour discuter de la mise en place de la nouvelle circulaire et voter le calendrier de l'année scolaire 2021-2022.

S'il y a des remarques sur l'application de la nouvelle circulaire au primaire cela sera discuté en conseil des maîtres et en conseil d'école.

Omar ASKAR intervient pour dire qu'il a eu des contacts avec la direction des écoles privées du Qatar est que la plainte qui a été déposée au ministère n'est pas à l'origine du changement de modalités d'enseignement. S'il y a ce changement c'est à la demande de l'Ambassade et de l'AEFE.

Les parents délégués réitèrent que tout ce qu'ils souhaitent c'est l'apaisement des tensions actuelles.

M. PILARD pose la question du déroulement des évaluations. Comment avoir une équité si un groupe est en présentiel et l'autre en visio ?

M. CUILHE n'a pas de réponse à ce jour mais annonce que cette nouvelle organisation va amener à de nouvelles réflexions.

M. CUILHE revient sur la visite de l'inspectrice du ministère ce jour. De leur côté il n'y a pas de soucis sur ce que l'école propose.

Mme MENDONCA intervient pour rappeler qu'il est dommageable pour les élèves de ne pas avoir pris en compte les recommandations des enseignants concernant les modalités d'enseignement, toutefois ceux-ci feront leur maximum pour mener à bien leur mission.

Pour conclure la séance, M. CUILHE indique que les enseignants vont travailler à satisfaire au mieux les demandes. Tout cela va néanmoins poser de nouvelles interrogations et réflexions. L'objectif commun est d'apaiser la situation et de donner le meilleur enseignement possible dans ce nouveau contexte organisationnel.

Il ajoute que ce nouveau système n'est pas soumis au vote puisqu'il s'agit d'appliquer une demande.

Les emplois du temps sont en cours de finalisation et seront envoyés aux familles en milieu de semaine avec la charte informatique.

Fin de séance : 18h07

**Le président du conseil d'établissement
Monsieur Le Proviseur**

Le secrétaire de séance

Le secrétaire adjoint